



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/761/Add.1
25 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 18 j) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Confirmation de la nomination du Secrétaire général
de la Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement

Note du Secrétaire général

Additif

1. Le paragraphe 27 de la partie II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 1964, prévoit que le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et que sa nomination est confirmée par l'Assemblée générale.
2. Par sa décision 46/316 du 13 décembre 1991, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, a confirmé la prorogation du mandat de M. Kenneth K. S. Dadzie en tant que Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour trois mois, jusqu'au 31 mars 1992.
3. Le Secrétaire général propose que le mandat de M. Dadzie soit prorogé d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1993.
4. Le Secrétaire général exprime l'espoir que l'Assemblée générale confirmera cette prorogation.
5. Pour permettre à l'Assemblée générale de prendre la décision voulue, il conviendra de rouvrir le débat sur le point 18 j) de l'ordre du jour.
